

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07 septembre 2020

Présents : Patrick MILLET, Jacky BLANCHARD, Bernadette COURIOL, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Jean-Pierre MINAND, François PONCIN, Aline RAT et Céline TROPIBANI.

Absents excusés : Jérôme BERTRAND et Florent MARTELIN

Absent: Tony LHOMME

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. M. François PONCIN dit que Mme Murielle KIRCHHOFF s'était abstenue sur le vote de la délibération concernant le renouvellement des membres de la CCID.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Recherche faite, cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Le maire nomme Hélène DENOYER comme secrétaire de séance.

1. SIEA convention pour le raccordement des immeubles collectifs au réseau public de fibre optique de l'Ain :

Dans le cadre du développement du réseau de fibre optique dans la commune, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le passage d'un câble en façade du bâtiment de la bibliothèque (parcelle B555) et autorise le maire à signer la convention avec le SIEA.

2. Achat cadeau départ en retraite professeur des écoles :

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'achat d'un cadeau d'un montant de 100 € pour le départ en retraite d'une enseignante.

3. Appartement « meublé » 3 montée des sœurs : remboursement de caution

Vu l'état des lieux, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le remboursement de la caution d'un montant de 200 € à M et Mme SALVADOR Carlos.

4. SCOT BUCOPA : retrait de la délibération N° 2020_06_42 du 08 juin 2020

Par courrier en date du 28/07/2020, Mme la Sous-préfète demande que la délibération N° 2020_06_42 du 08/06/2020 soit retirée. Elle informe que la commune étant membre de la CCPA à laquelle elle a transféré sa compétence SCOT. Cette communauté désigne ses représentants au comité de ce syndicat. Les délégués élus par le conseil municipal dans sa séance du 08 juin 2020 ne pourront pas siéger au sein du syndicat mixte BUCOPA. En effet, ceci risque d'entraîner l'illégalité des délibérations.

A l'unanimité, le conseil municipal RETIRE la délibération N° 2020_06_42 DU 08/06/2020.

5. Budget principal : délibération modificative :

Le trésorier demande une modification des écritures des comptes 458101 et 458201 qui ne sont pas des opérations d'ordre budgétaire. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le virement de crédit comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
INVESTISSEMENT				
D – 4581-041	2 500,00			
R – 4582-041			2 500,00	
Opération d'ordre – 041	2 500,00		2 500,00	
D - 4581 Opérations sous mandat		2 500,00		
R – 4582 Opérations sous mandat				2 500,00
Opérations sous mandat		2 500,00		2 500,00
Total INVESTISSEMENT	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

6. Travaux appartement N° 2 sis au 117 Grande rue :

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE les travaux de rénovation de l'appartement N°2 au 117 GRANDE RUE, et CHOISIT l'entreprise Décor et Moi de Lagnieu pour un montant TTC de 21 107,20 € et l'entreprise RAVIER de Sault Brénaz pour le changement des fenêtres de l'appartement pour un montant TTC de 6 286,56 €.

7. Bâtiment bibliothèque/périscolaire : changement des huisseries :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le changement des fenêtres et de la porte du périscolaire et valide le devis de l'entreprise RAVIER pour un montant de 8 251,40 €.

8. AP2I : achat d'un PC portable et d'un vidéo projecteur pour la salle du conseil :

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise AP2I pour l'achat d'un PC portable et d'un vidéo projecteur pour la salle du conseil municipal pour un montant de 1 420,80 € TTC.

9. EDF : remboursement des factures de gaz :

L'entreprise EDF COLLECTIVITE a facturé du gaz sur l'année 2020 alors que le contrat a été attribué à l'entreprise TOTAL DIRECT ENERGIE au 1^{er} janvier 2020.

Le montant du remboursement s'élève à 7 685,59 € (chèque BRED banque populaire N° 8638167).

A l'unanimité, Le conseil municipal, APPROUVE l'encaissement du chèque émis par EDF pour un montant de 7 685,59 €.

10. Indemnités du maire :

Le maire demande à l'assemblée d'approuver la baisse du taux de ses indemnités.

Après débat au sein de l'assemblée, le conseil municipal par **7 voix CONTRE** (Hervé Fontaine, Magali JOFFRAUD, Jacky BLANCHARD, Muriel KIRCHHOFF, Céline TROIBANI, Hélène DENOYER et René DESSERRIERES), **3 voix POUR** (Bernadette COURIOL, Jean-Pierre MINAND et Patrick MILLET) et **2 ABSTENTIONS** (François PONCIN et Aline RAT) :

- REFUSE la baisse du taux des indemnités du maire et MAINTIENT le taux en vigueur de 51,60 % .

11. Questions diverses :

- a. Le maire rappelle les devis validés pendant la période de confinement concernant l'appartement N°1 au 117 grande rue, à savoir : changement des fenêtres pour 6 611,40 € TTC (entreprise RAVIER), remise en lazure des fenêtres (David RAVIER) pour 972,00 € TTC, remplacement de la baignoire pour 1 135,20 € (entreprise CAILLET Jérôme) et réfection du carrelage de la salle de bains pour 1 935,34 € TTC (GI BAT).
- b. Le maire informe que M. PAULET, le nouveau boulanger a fait une demande pour louer l'appartement N° 2 au 117 grande rue. Il sera disponible après les travaux de rénovation.
- c. Sapeurs pompiers : Magali JOFFRAUD résume la réunion du 02/09/2020 avec le CIS de Lagnieu. Elle précise qu'un nouveau système d'alerte sera mis en place dès 2021. Il y aura un centre d'appel département et chaque sapeur-pompier disponible sera contacté directement par Bip.
- d. Murielle Kirchoff rend compte de la réunion avec les personnes qui souhaitent créer une association sur les sujets de la transition écologique. Cette rencontre a été fructueuse avec beaucoup d'idées. Notamment la création de jardin partagé et d'ateliers. Une intervention sera faite le 18/09 lors de la rencontre des présidents d'association. Le 30 octobre une réunion aura lieu au foyer avec la population.
- e. Aline Rat demande si la fête du 8 décembre aura lieu. Le maire se prononcera dans quelque temps en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Le sujet sera évoqué lors de la réunion des associations du 18/09/2020.
- f. Le maire félicite et remercie la commission école pour la gestion de la crise du Covid19.
- g. François PONCIN demande comment ça se passe pour la désinfection du foyer après utilisation par les associations et qui contrôle. Le maire répond que chaque président d'association s'assure que le matériel et les locaux utilisés sont bien désinfectés.
- h. Bernadette COURIOL et Hélène DENOYER informent l'assemblée de leur rencontre avec la présidente du Relais Assistantes Maternelle. Elles expliquent qu'un camion itinérant vient dans la commune pour 24 personnes. Lors de ces regroupements, il y a un apport pédagogique pour les assistantes maternelles, des informations pour les parents et un apprentissage de la vie en communauté pour les enfants avant l'école. La présidente peut venir faire une présentation avant une réunion du conseil municipal.
- i. Le maire informe l'assemblée qu'il y a de plus en plus de dépôts sauvages sur la commune.

La séance est levée à 21 H 40.

Le maire,
Patrick MILLET

la secrétaire,
Hélène DENOYER